



Communiqué du syndicat FERC-sup CGT du CNAM

PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE

LE CNAM N'EST PAS A VENDRE

HALTE A LA PRIVATISATION !

Décidément notre Direction et son staff roule sur les rails du libéralisme et anticipe la privatisation totale des missions du CNAM.

Pour enrayer les grandes difficultés financière du CNAM, notre direction aurait trouvé la solution : le Partenariat Public/privé (PPP).

Cette proposition s'inscrit dans la volonté politique de nos gouvernements successifs de réduire le déficit public et des emplois publics de la France imposé par la communauté européenne.

Ces objectifs étaient déjà contenus dans le projet de constitution européenne et la circulaire Bolkestein rejetés par une large majorité des Français lors du référendum du 29 mai 2005.

La diminution fiscale, promesse du candidat Chirac, devient le seul axe de la politique économique avec pour conséquence l'abandon en matière d'investissements publics.

Le PPP est une vieille recette des ultra-libéraux initié dans les années 80 par Ronald Reagan et Margaret Thatcher et aujourd'hui, reprises par nombre de gouvernements de droite dont la France. Notre Administratrice Madame Paye serait-elle convertie à cette idéologie ?

La solution est simple : faire financer par le privé l'investissement public, le secteur privé s'endettant à la place de la collectivité publique.

Autrement dit le CNAM va pouvoir s'endetter pour réaliser, les travaux, la maintenance, l'entretien du patrimoine et pour la réalisation de certaines de ses missions sans que cette endettement n'apparaisse dans ses comptes au regard de la comptabilité publique.

Il faudra plusieurs années pour réellement s'apercevoir du coût réel de ces choix qui pèseront sur les contribuables.

Ainsi des pans entiers de la gestion de notre patrimoine et des missions du CNAM passeront dans les mains du secteur privé en s'octroyant des marges bénéficiaires substantielles sur chaque projet. La concentration des cumuls des responsabilités engendrés par le PPP nuit à la clarté, à la définition des missions et à la gestion de l'établissement.

En fait, les ultralibéraux ont imaginé ce moyen pour faire progresser leurs idées : dépecer la fonction publique d'Etat et privatiser un peu plus le secteur public.

Le contrat global qui caractérise le PPP porte sur la conception, le financement, mais aussi l'exploitation ou la maintenance.

Inquiétant également, le PPP permet des accords entre le partenaire privé et le Cnam pour « valoriser les créneaux horaires et les espaces non utilisés », c'est-à-dire que les locaux du Cnam pourront être loués à d'autres fins que l'enseignement pour diminuer la charge financière du PPP pour le Cnam : cette possibilité pourra percuter de plein fouet l'activité du Cnam.

Ce principe idéologique est défendu curieusement par la Direction du CNAM par des hauts fonctionnaires d'état ? Mais qui est responsable de la situation du CNAM aujourd'hui ?

La réponse au désengagement de l'Etat vis-à-vis du CNAM en postes et en crédit, la gestion catastrophique actuelle passeraient par une solution miracle, la mise en place du PPP ?

La Direction participe à la campagne contre les fonctionnaires et le service public qui n'auraient plus les compétences nécessaires à la gestion du bien public et où le privé ferait beaucoup mieux notamment en matière de gestion.

Nos inquiétudes portent sur l'emploi des fonctionnaires qui assurent aujourd'hui les services qui doivent être vendus au privé : Service intérieur, STB, Informatique, gestion des salles de cours, reprographie etc.... : combien d'emplois menacés ?

En réalité le PPP a pour vocation de faire disparaître des emplois de fonctionnaires.

Ne doutons pas qu'une fois le contrat obtenu, l'heureux candidat trouvera les moyens pour accroître sa marge de profit au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail des hommes et des femmes qui, aujourd'hui, assument ces missions.

Le PPP n'est qu'une étape à la privatisation total du CNAM et de ses missions d'enseignement, de recherche, de muséologie et de diffusion de l'information scientifique et technique.

Aujourd'hui aucun élément précis sur la forme que prendra ce PPP et sur ses conséquences pour le Cnam et les personnels n'a encore été fourni par la direction. De même, aucune évaluation n'a encore été diffusée sur la situation qui permettrait de prendre une décision en toute connaissance de cause sur les différentes possibilités qui s'offrent au Cnam pour la réhabilitation de ses bâtiments.

Pourtant la direction veut aller très vite : dès le CA du 30 mars une décision doit être prise sur l'engagement ou non du Cnam dans un contrat PPP.

D'ores et déjà les élus du personnel au CA demandent à ce que cette décision soit reportée faute d'éléments suffisants et de temps pour consulter les personnels.

Le syndicat FERC-sup du CNAM appelle les personnels à rejeter cette privatisation, c'est à nous de défendre nos emplois, nos missions de services publics que la Direction entend vendre au secteur privé.



Le Syndicat FERC-SUP CGT du Cnam est disponible pour en discuter avec vous !

Paris, le 15/03/2006

Je souhaite me syndiquer à la CGT

Nom et prénom

Service.....

Tel :

E mail :

Bulletin à retourner au Syndicat Fercsup-CGT du Cnam
292 rue Saint-Martin - Case 821- 75141 Paris cedex 03 -
Tel : 01 40 27 29 90 - E-mail : bureau.cgt@cnam.fr

Page Web: http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/rubrique.php3?id_rubrique=2016